

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 MAI 2016 A VOUZIER

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Frédéric COURVOISIER CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Jean Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT et Gérard SOUDANT.

Représenté : Monsieur Jean Yves PIC donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE

Absent excusé : M. Jean Pierre CORNEILLE

Absente non excusée : Madame Régine BRUSA

Personnel communautaire présent : Monsieur Léo MAKSUD, Directeur Général des Services par intérim, Madame Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres du Bureau communautaire de leur présence.

Madame Agnès MERCIER est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22/03/2016

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT le compte rendu de la séance du 22 / 03 /2016, à l'unanimité.

2) EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR RENOVATION DE TOITURE/FACADES

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'étude des dossiers de demande de subvention suivants pour la rénovation de Toitures/Façades :

Bénéficiaire	Adresse	Qualité	Type de travaux	Montant des travaux	Montant éligible	Subvention proposée
Mlle Bonhomme Aurélie	15 Rue Basse 08400 Contreuve	Occupant	Façade	6 999,00 €	6 999,00 €	1 049,85 €
Mme Gardere Sylviane	4 Rue du My 08240 Authe	Occupant	Toiture	6 910,55 €	6 910,55 €	1 036,58 €
M. Mme Touchard Christophe	26 Rue Notre Dame 08400 Falaise	Occupant	Toiture	22 936,98 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme Corneille Jean Pierre	3 Rue de Genivaux 08250 Landres et St Georges	Occupant	Façade	12 335,40 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme Sonnet Jean Pierre	28 Rue Notre Dame 08400 Falaise	Occupant	Toiture	8 861,56 €	8 234,18 €	1 235,13 €
M. Mme Grua Francis	3 Rue Trompe Souris - Sivry les Buzancy 08240 Buzancy	Occupant	Façade	7 708,14 €	7 708,14 €	1 156,22 €
M. Mme Wernimont Michel	1 Rue des Ejours 08400 Sainte Marie	Occupant	Toiture	7 426,43 €	6 854,43 €	1 028,16 €
						8 505,94 €

Montant total attribué en 2016 au titre de ce dispositif (bureau du 22/03/2016) :

Toitures (4 dossiers)	6 000 €
Façades (2 dossiers)	2 534,93 €

Aucune remarque n'étant formulée, le Bureau communautaire APPROUVE à l'unanimité l'attribution des subventions Toiture/Façades tels que présentées.

- 3) PARC ARGONNE DECOUVERTE
a) Ajout de tarifs pour la boutique

Conformément à la délégation qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire de procéder au vote de nouveaux tarifs applicables à la boutique du PAD :

Libellé caisse	Prix de Vente TTC
Horloge	26,00 €
Crochets	19,50 €
Thermomètre	7,50 €
Fig 3	3,00 €
Fig 4	4,00 €
Peluche 15	15,00 €
Crayon	3,50 €
Crayon Géant	3,00 €
Fig 19	19,00 €
Fig 8	8,00 €
Fig 6,5	6,50 €
Fig 12	12,00 €
Fig 10,50	10,50 €
Carillon	10,00 €
Parapluie	17,00 €
Lot 2 aigles	2,00 €
Mug 3D	6,50 €
Mug	8,00 €
Père Castor 4,40	4,40 €
Père Castor 4,75	4,75 €
Père Castor 13,5	13,50 €
Gourmandise 1	1,00 €
Gourmandise 1,50	1,50 €
Gourmandise 2	2,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, décide de FIXER les tarifs ci-dessus, en complément des tarifs adoptés lors des séances du 1^{er} février et 22 mars 2016, à l'unanimité.

b) Tarifs pour animations

M. Léo MAKSUD présente la proposition de tarifs supplémentaires pour le Parc Argonne Découverte qui est sollicité pour des interventions à l'extérieur du site dans le cadre d'animations et de formations. Compte-tenu du salaire horaire des agents sollicités, du coût de leur remplacement sur site ainsi que des tarifs pratiqués par les autres organismes, les prix suivants sont proposés au Bureau communautaire :

- En formation : 215 € pour une ½ journée, 430 € pour une journée
- En animation : 160 € pour une ½ journée, 320 € pour une journée (avec ou sans animaux, en sachant qu'il faut un véhicule agréé pour transporter les animaux)

(Tarifs hors frais de déplacement)

La commission Tourisme et Communication du 28 avril dernier a remis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, décide de FIXER les tarifs d'animation et de formation tels que présentés ci-dessus, à l'unanimité.

4) DEBAT SUR LES COMPETENCES A VENIR

M. le Président souhaite impulser un débat en Bureau communautaire sur les compétences à venir pour la 2C2A.

Il laisse la parole au Directeur Général des Services par intérim qui présente les compétences exercées par la 2C2A et les conséquences de la loi NOTR.

Compétence	Prise de compétence imposé par la loi au plus tard le	Particularités
PLUI	27 mars 2017	Possibilité d'y déroger si plus de 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent par délibération entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017
GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	1 ^{er} janvier 2018	Il s'agit d'une prise de compétence et non d'un transfert. Aucune Ingénierie existante sur le territoire
Eau potable	1 ^{er} janvier 2020	Ingénierie existante sur le territoire au Syndicat du Sud-Est (SSE) Maintien du syndicat possible qu'en cas d'adhésion de 3 intercommunalités
Assainissement (Collectif et non collectif)	1 ^{er} janvier 2020	

Compétence GEMAPI :

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations) est transférée automatiquement à l'échelon intercommunal. Cette compétence peut être subdivisée en 2 parties :

La GEMA qui comprend l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence dans le cadre d'un schéma d'aménagement si celui-ci existe. Cela comprend la restauration et protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (notamment restauration de la continuité écologique)

La PI qui concerne la prévention des inondations.

M. MATHIAS rappelle qu'une étude sur la vallée de la Bar a été réalisée. Il est nécessaire également d'associer les ASA qui détiennent un savoir-faire en la matière.

M. SIGNORET informe le Bureau communautaire qu'il pourrait y avoir des évolutions au niveau national sur cette compétence.

Compétence EAU :

Le SSE intervient sur une commune des Portes du Luxembourg et une vingtaine de communes des Crêtes Préardennaises. Sur le territoire de la 2C2A, une dizaine de communes n'adhèrent pas au SSE.

Les compétences de ce syndicat sont connues et reconnues et il est important de pouvoir les maintenir sur le territoire. Cependant, une reprise de la compétence par les Crêtes risque de le fragiliser grandement.

Compétence ASSAINISSEMENT :

Le SPANC intervient sur le territoire des Portes du Luxembourg et sur une vingtaine de communes des Crêtes. Une récente réunion avec les représentants de ces intercommunalités laisse penser que les Crêtes vont reprendre la compétence.

Sur le territoire des Portes du Luxembourg, la question de l'assainissement collectif se pose.

M. COURVOISIER CLEMENT fait remarquer que la CC des Crêtes ne réagit pas de la même façon pour la compétence Eau et l'Assainissement.

M. RICHELET attire l'attention sur le fait que les élus du SSE sont attachés à leur syndicat et qu'il est nécessaire de préserver son travail.

M. SIGNORET indique que ce sujet a été discuté avec les vices présidents. La reconnaissance de la qualité du travail du SSE est unanimement établie. Compte tenu des incidences qu'il peut y avoir pour les intercommunalités voisines, il souhaite que la réflexion sur une prise de compétence anticipée soit engagée rapidement de sorte qu'elle devienne intercommunale au 1^{er} janvier 2018. Il rappelle que la mise en œuvre de cette compétence par la 2C2A nécessitera une à deux années pour être opérationnel. Il ajoute que certaines communes de l'Argonne ardennaise n'adhèrent pas au SSE.

Il estime nécessaire de faire un état des lieux précis pour mesurer l'impact budgétaire.

La prise de compétence en 2018 évitera aux nouvelles équipes en 2020 d'avoir à exercer une compétence sans qu'il y ait eu d'anticipation. Par ailleurs, cela peut résoudre les problèmes de locaux que connaît la 2C2A depuis plusieurs années.

M. BESANCON estime le double effet de cette anticipation comme « une bonne chose ».

M. MATHIAS rappelle que le SSE a présenté son étude qui a conclu que le plus simple est que le SSE devienne une régie communautaire.

La crainte de tous relève de l'harmonisation du prix de l'eau. Il sera nécessaire d'être très pédagogue.

Les différences de prix sur le territoire sont importantes. Il est donc nécessaire d'avoir un vrai débat au cours duquel toutes les questions devront être posées et des réponses claires apportées.

La question de la gouvernance est également importante. Le SSE mobilise plus d'élus que la 2C2A. Cela peut permettre d'optimiser le temps de chacun.

M. SIGNORET indique qu'un lissage du prix de l'eau sera nécessaire.

M. COURVOISIER CLEMENT rappelle que les prix pratiqués ne sont pas les prix réels : l'ingénierie n'est pas répercuté, ni même le bénévolat.

M. MEIS ajoute que certaines communes ont un réseau de qualité moyenne.

M. MANCEAUX souligne que des communes appliquent un prix raisonnable tout en ayant investi régulièrement sur leur réseau.

M. MEIS pose la question du cas de Vouziers qui a une délégation de service public.

M. SIGNORET indique qu'en cas de reprise par la 2C2A, elle n'aura qu'à poursuivre le contrat jusqu'à sa fin.

M. MATHIAS souligne également que des syndicats disposent d'actifs qui peuvent être une source de réticence de leur part.

M. SINGLIT rappelle que la qualité de l'eau ne dépendra pas d'une compétence exercée par le SSE ou la 2C2A.

Il pose la question également de la compétence Eaux Pluviales rattachée à la compétence Assainissement.

M. le Président souligne que ce point reste à creuser.

Le Président demande l'avis du Bureau communautaire.

M. COURVOISIER CLEMENT précise qu'il ne souhaite pas se prononcer compte tenu de sa situation d'agent du SSE. Il rappelle tout de même que le SSE rayonne sur les Portes du Luxembourg pour le SPANC et sur les Crêtes pour l'eau potable. Il estime dommage de ne pas rayonner plus large que l'échelle de la 2C2A.

M. SIGNORET ajoute qu'il faudra avoir une réflexion sur les conventionnements possibles.

M. COURVOISIER CLEMENT informe que l'étude réalisée par le SSE comprend des modèles de conventionnement.

M. MAKSUD ajoute que le calibrage de l'ingénierie existante au SSE correspond aux besoins que la 2C2A pourra avoir au niveau des compétences Eau et Assainissement et permettrait également de disposer d'ingénierie dans le cadre de GEMAPI

Après débat, le Bureau communautaire décide de créer un comité de pilotage pour engager cette réflexion de prise de compétence anticipée au 1^{er} janvier 2018.

Se déclarent candidats : M. MATHIAS, Mme MERCIER, M. RICHELET, M. SINGLIT, M. MALVAUX, M. ADAM, M. SIGNORET.

Les Présidents de syndicats seront sollicités.

Compétence PLUi :

M. SIGNORET indique qu'il a récemment assisté à une réunion sur le Pays rethélois en présence de l'agence d'urbanisme de Reims qui a réalisé un bon travail.

Il est nécessaire de pouvoir expliquer l'intérêt d'un PLUi aux petites communes de façon pédagogique.

Par ailleurs, le chiffrage d'un PLUi est à réaliser précisément.

M. SINGLIT rappelle qu'un SCOT nécessite un travail sur plusieurs territoires et permet d'avoir un PLU sur certaines communes.

M. MALVAUX attire l'attention sur le fait que sans document d'urbanisme, les communes sont soumises au RNU. Par ailleurs, se pose la question de l'instruction sur notre territoire.

M. SIGNORET ajoute qu'un SCOT permet d'avoir des orientations sur l'aménagement du territoire. Il informe le Bureau communautaire qu'il a reçu le collectif formé autour du projet du Mont des 4 faux. Aujourd'hui, la 2C2A n'a pas de regard sur les implantations éoliennes.

Enfin, le Président indique que la 2C2A pourrait bénéficier de DGF bonifiée en exerçant 9 des 12 compétences suivantes :

Compétences concernées	Compétences détenues par la 2C2A
Développement économique	Oui
SCOT puis PLUI à partir de 2018	NON
Aires d'accueil des gens du voyage	OUI
Maison de services au public	OUI
Voirie d'intérêt communautaire	OUI (pour le moment mais incertitude sur l'analyse future par les services de l'Etat)
Logement	OUI
Politique de la ville	NON
Collecte et traitement des déchets	OUI
Equipements sportifs d'intérêt communautaire	OUI
Assainissement collectif et non collectif	NON
Eau	NON
GEMAPI	OUI (automatiquement au 01/01/2018)

M. DUGARD s'interroge sur les conséquences d'une prise de compétence scolaire.

M. SIGNORET indique que l'impact serait ressenti au niveau du CIF qui augmenterait.

5) QUESTIONS DIVERSES

-Plan Local de Santé : M. SINGLIT informe le Bureau communautaire que la 2C2A bénéficie d'une subvention DETR représentant 50 % d'une dépense éligible de 30 000 € pour réaliser un diagnostic de territoire.

Récemment, une rencontre avec la déléguée territoriale de l'ARS a permis d'aborder le sujet de manière concrète.

Le diagnostic doit s'établir de manière concertée (habitants, professionnels de santé, ...).

Il intervient dans des domaines variés tels que la parentalité, le sport, la jeunesse, la prévention....

Des groupes de travail seront mis en place par thématique.

L'ARS apportera ses compétences et son savoir-faire dans l'objectif de signer un Contrat Local de Santé en juin 2017.

M. SIGNORET annonce qu'il a rencontré le Docteur NANJL qui porte un projet de maison de santé. Le CLS définira les besoins par secteur. Sans cela, l'État ne financera pas les Maisons de Santé.

- Centre aquatique et transports scolaires

M. SOUDANT fait part du coût élevé du transport pour permettre aux élèves de se rendre au centre aquatique et pose la question de savoir si la 2C2A envisage une prise en charge.

M. MAKSUD rappelle que les entrées au centre aquatique des scolaires du territoire seront financées par la 2C2A.

M. SIGNORET ajoute que ce débat sera à ouvrir.

M. SIGNORET ajoute que l'inauguration du centre aquatique aura lieu le 8 juillet à 17h30 et que celui-ci ouvrira ses portes au public le 25 juin.

- Locaux communautaires

M. SIGNORET fait lecture du mail reçu de M. CORNEILLE sur la question des locaux.

Le Président rappelle que ce dossier est étroitement lié aux prises de compétence à venir qui pourraient régler le sujet par l'intégration du SSE.

M. MATHIAS estime important de mener la réflexion sur ce sujet en associant le personnel de la 2C2A, de la ville pour avoir une vision stratégique pour les 5 à 10 ans qui viennent. La question de la centralité dans le courrier reçu de Monsieur le Maire de Sugny est importante. Comment faire pour que les habitants se sentent intégrés à l'intercommunalité ? Comment rendre les relations plus fluides ?

M. MANCEAUX partage cette opinion dans la mesure où il faut réfléchir aux relations habitants / 2C2A.

- LEADER

M. COURVOISIER CLEMENT souhaite un point d'étape rappelant la nécessité d'informer les porteurs de projet.

M. MAKSUD indique que les services travaillent aujourd'hui à la préparation du conventionnement avec la Région pour octobre 2016. Les fiches actions et la maquette financière sont à adapter.

Par ailleurs, il informe le Bureau communautaire que Mme Isabelle HENRY est recrutée depuis le 30 mai dernier pour occuper les fonctions de chargée de mission LEADER.

Un prochain comité de programmation aura lieu le 7 juillet.

- Argonne PNR

M. MATHIAS précise que l'année 2016 est importante pour l'association ARGONNE PNR puisqu'elle présente son dossier.

Il rappelle l'importance qu'un maximum de communes adhère à l'association pour donner du poids au dossier.

Plus aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Président lève la séance à 19h50

Fait à Vouziers, le 06/06/2016

La secrétaire de séance,

Agnès MERCIER

Le Président,

Francis SIGNORET

